



Convention collective du Routage

Les patrons se moquent de nous !

Compte rendu de la séance du 11 juin 2019

L'intersyndicale réunie mardi 11 juin 2019 en paritaire (CPPNI) au SNCD (Syndicat national de la Communication directe) devait discuter pour la deuxième fois cette année des grilles de qualifications et de la définition des emplois ainsi que des salaires correspondants. Nous portons ce dossier depuis plus de trois ans !

Pour cette deuxième réunion, nous avons tenu compte des demandes du patronat et formalisé des propositions qui incluaient la très compliquée classification des emplois (regroupant les emplois repères) et de la grille de classification (qui met en avant les compétences nécessaires à l'occupation des emplois).

Notre objectif était de faire la démonstration que nos emplois ont beaucoup évolué depuis la mise en place des grilles de qualif. (accord de 2002) et que les compétences demandées (la connaissance du poste, la technicité, l'initiative et les responsabilités) sont toujours plus importantes. Les personnels ont d'ailleurs suivi de nombreuses formations pour s'adapter aux nouvelles machines. Notons aussi qu'un salarié qui occupe son poste dans la durée ne fait que progresser.

Les patrons ont ouvert la séance en remerciant la CGT de la qualité et de la précision des revendications. Nous pensions donc enfin parvenir à faire monter d'un échelon l'agent de production, le conducteur qualifié, le conducteur confirmé, à créer un emploi de conducteur brochage-routage ainsi que la qualification de conducteur pour les machines à impression numérique. Nous avons le soutien de la CFTC (qui avait d'autres propositions) et des autres syndicats.

Mais à la surprise générale, les patrons ont une nouvelle fois rejeté toute proposition ! Ils font semblant de discuter pendant trois ans, demandent d'ultimes précisions puis rejettent tranquillement toutes les revendications ! Devant autant de mauvaise foi et de mépris, la délégation CGT a claqué la porte de la réunion.

Une fois encore, les patrons profitent de la faiblesse syndicale dans leurs entreprises pour repousser toute amélioration. Clairement les négociations au niveau de la convention collective ne seront jamais productives tant que nous ne serons pas capables d'appuyer les revendications par une grève coordonnée dans les principales entreprises de la branche. Nous proposons à tous les syndicats ainsi qu'aux élus indépendants de notre profession une rencontre cette automne afin de préparer ensemble la négociation pour les salaires de janvier 2020.

<http://www.livreparisien.com/>

Paris, le 5 juillet 2019